



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 avril 2016 sur convocation du Conseil Municipal du 30 mars 2016.

Etaient Présents (24): Salvatore CASTIGLIONE, Cécile DEHOUCK, Robert PETIT, Chantal SAEGERMAN, Tonino RUNCO, Suzel JAWORSKI, Géry CATTIAU, Adjoints, Jean Pierre ABRAHAM, Vincenza CASTIGLIONE, Emile LAURANT, Conseillers délégués, Marc BAUDRY, Bernard CARON, David DHINAUT, Séverine DUFOUR, Magalie DUTRIEUX, Gaëtane MATUSZKIEWICZ, Jean Pierre SELVEZ, Marc STIEVENARD, Cathy TYLEK, Marie Pierre VARLEZ, Julie WANTELLET, Fabienne BENOIT, Franck STYBURSKI, Pascal CHAVATTE.

Etaient Excusés (5): Christophe DEHOUCK (procuration donnée à Magalie DUTRIEUX), Nathalie VANDEMAELE (procuration donnée à Tonino RUNCO), Hermeline BOUTELIER (procuration donnée à Marie Pierre VARLEZ), Fabien DECLEVES (procuration donnée à Séverine DUFOUR), Laurence SZYMONIAK (procuration donnée à Chantal SAEGERMAN.)

-APPEL DES PRESENTS-

Monsieur Marc STIEVENARD, Secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

-ORDRE DU JOUR-

Finances et Travaux

Point n°1 : Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Communal

Point n°2 : Approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Communal

Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2015 pour le Budget Primitif 2016 de la Commune

Point n°4 : Vote du taux des Taxes Locales

Point n°5 : Approbation du Budget Primitif 2016

Point n°6 : Modification d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement travaux de la salle des fêtes d'Arenberg

Point n°7 : Vote des subventions aux Associations

Point n° 8 : Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de valorisation des abords extérieurs de la salle des fêtes d'Arenberg

Point n° 9 : Demande de subvention au titre du fond d'investissement local pour la valorisation des abords extérieurs de la salle des fêtes d'Arenberg

Point n° 10 : demande de subvention au titre du fond d'investissement local pour la réalisation du plan lumière

Point n°11 : demande de subvention au titre du fond d'investissement local pour la mise aux normes des ERP en matière d'accessibilité

Affaires Sociales

Point n° 12 : Vote de subvention au CCAS

Point n° 13 : Signature d'une convention d'objectifs avec l'Association POINFOR

Famille

Point n°14 : Subvention exceptionnelle classe de découverte Ecole du Centre

Point n° 15 : participation communale aux journées d'immersion du collège Jean Moulin

Sports / Communication

Point n°16 : Encart publicitaire au sein de la plaquette programme des 5^{èmes} fêtes de Noël

Vivre ensemble

Point n°17 : modification des tarifs de droit de Place et création d'un nouveau tarif lors du Paris/Roubaix

Urbanisme

Point n°18 : Vente de l'estaminet, sis 38 rue de Croy à la CAPH

Point n°19 : Acquisition des anciens bâtiments de l'Ecole Saint Joseph – passage des services des domaines en vue de l'évaluation du bien

Affaires Générales

Point n° 20 : Fonds de travaux Urbains

Point n° 21 : Fonds de participation des habitants

Point n° 22 : Subvention exceptionnelle – Opération « Nos quartiers d'Eté »

Point n° 23 : Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et d'Etat Civil

Point n° 24 : Adhésion au groupement de commande assurances statutaires

Point n° 25 : Motion visant au maintien du Centre des Finances Publiques d'Anzin

Point n° 26 : questions divers

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} Mars 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu de la séance du 1^{er} Mars 2016.

FINANCES et TRAVAUX

Rapporteurs : Mr Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Mr Robert PETIT, 1er adjoint délégué aux Finances et aux Travaux

Point n°1 : Approbation du Compte Administratif 2015 du Budget Communal

Il s'agit des résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2015 (sommes dépensées et perçues en fonctionnement et en investissement).

Ce document est présenté en annexe n°1.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT de 2013 à 2015

Dépenses de Fonctionnement

Principaux Comptes	2013	2014	2015
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 473 711,69	1 337 505,19	1 217 178,01
012 CHARGES de PERSONNEL	2 193 525,73	2 409 024,44	2 445 783,76
014 ATTENUATION de PRODUITS	6 799,00	4 788,00	
042 OPERATIONS d'ORDRE	76 339,70	130 296,99	378 716,45
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	599 082,59	606 424,31	596 157,94

66 CHARGES FINANCIERES	68 593,01	86 786,37	90 824,30
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 053,78	19 638,38	20 483,48
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	15 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 461 105,50	4 604 463,68	4 759 143,94
TOTAL sans opérations d'ordre	4 384 765,80	4 474 166,69	4 380 427,49

Evolution sans opérations d'ordre des dépenses de fonctionnement :

De 2013 à 2014 :	+ 2,04 %
De 2014 à 2015 :	- 2,09 %
Evolution moyenne par an :	- 0,02 %

Recettes de Fonctionnement

Principaux Comptes	2013	2014	2015
013 ATTENUATION de CHARGES	95 778, 81	57 896,92	113 427,36
042 OPERATIONS d'ORDRE	684,00	20 600,50	105 747,36
70 SERVICES ET VENTES DIVERSES	275 449,01	285 781,06	283 484,18
73 IMPOTS ET TAXES	2 292 694,87	2 349 317,90	2 417 729,76
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 788 295,49	1 870 739,29	1 856 990,26
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	228 312,52	217 605,90	194 098,37
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 545,07	68 597,79	209 114,10
TOTAL RECETTES sans résultat de fonctionnement	4 700 759,77	4 870 539,36	5 180 591,39
TOTAL sans opérations d'ordre et sans produits exceptionnels	4 680 530,70	4 781 341,07	4 865 729,93

Evolution sans opérations d'ordre et de produits exceptionnels des recettes de fonctionnement :

De 2013 à 2014 :	+ 2,15 %
De 2014 à 2015 :	+ 1,76 %
Evolution moyenne par an :	+ 1,95 %

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2013 à 2015

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2013	2014	2015
Taxes locales d'Equipement	1,00		
Opérations patrimoniales	33 850,33	99 527,96	6 613,67
Opérations d'ordre	684,00	20 600,50	105 747,36
Immeubles	70 623,73	103 734,54	33 079,62
Travaux de bâtiments	178 047,02	283 198,50	1 836 044,97
Subventions d'investissement	218 303,58	24 255,95	8 856,07
Travaux voies et réseaux	571 520,65	278 426,71	771 725,16
Emprunts et dettes	196 997,42	192 176,44	207 107,17
Autres programmes (église St Vaast,...)	2 382 369,99	72 242,76	2 182,80
Immobilisations incorporelles	9 372,26	32 113,84	16 655,00
Immobilisations corporelles	31 026, 32	81 016,43	46 757,89
Opérations pour Compte de Tiers	37 235,07		

TOTAL	3 730 031,37	1 187 293,63	3 034 769,71
Total dépenses d'investissement hors opérations patrimoniales et opérations d'ordre	3 695 497,04	1 067 165,17	2 922 408,68

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2013 à 2015

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2013	2014	2015
Dotations, fonds divers	532 268,15	689 763,91	321 743,60
Opérations Patrimoniales	33 850,33	99 527,96	6 613,67
Opérations d'Ordre	76 339,70	130 296,99	378 716,45
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	
Immobilisations en cours	36 158,67	0,00	
Subventions d'investissement	333 532,65	234 617,75	147 352,34
Emprunts et dettes assimilées	601 700,00	4 276,00	2 000 000,00
Opération pour compte de tiers	37 235,07		
TOTAL	1 651 084,57	1 158 482,61	2 854 426,06
Total recettes d'investissement hors opérations patrimoniales et opérations d'ordre	1 540 894,54	928 657,66	2 469 095,94

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gaëtane MATUSZKIEWICZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. Salvatore CASTIGLIONE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Le Maire ayant quitté la séance à cette fin,

Questions/Opposition : Mr PETIT rappelle les éléments constitutifs du Compte Administratif, joints en annexe à la Note de Synthèse communiquée aux élus avant le Conseil Municipal et explique que le compte administratif est l'illustration des actions menées par la municipalité et témoigne de la santé financière de la commune. Monsieur PETIT rappelle l'importance de dégager un excédent de fonctionnement pour la réalisation d'investissement pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- 1) lui donne acte de la présentation du compte administratif 2015;*
- 2) constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) vote et arrête les résultats définitifs de l'exercice.*

Point n°2: Approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Communal

Monsieur Robert PETIT explique que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste. Ce compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 759 143,94	5 180 591,39
Section d'investissement	3 034 769,71	2 854 426,06

Ce document est libre de consultation en Mairie.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, Monsieur PETIT demande au Conseil Municipal d'adopter le compte gestion du receveur pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget général de la commune pour le même exercice.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 3: Affectation des résultats de l'exercice 2015 pour le Budget Primitif 2016 de la Commune.

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Monsieur Robert PETIT propose au Conseil Municipal d'adopter, pour le budget 2016, l'affectation des résultats ci-après :

1) Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2015	4 759 143,94 €
Recettes	<u>5 180 591,39 €</u>
Excédent de fonctionnement	421 447,45 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté	<u>369 658,33 €</u>
Résultat à affecter (A)	791 105,78€

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses investissement 2015	3 034 769,71 €
Recettes investissement 2015	<u>2 854 426,06 €</u>
Déficit d'investissement 2015	- 180 343,65 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	<u>531 751,42 €</u>
Résultat d'investissement cumulé excédent (B)	351 407,77 €

3) Reste à réaliser au 31/12/2015

Dépenses d'investissement (C)	1 252 789,72 €
Recettes d'investissement	743 068,00 €

CONSTATE les résultats 2015 au 31/12/2015, à savoir :

1) un excédent d'investissement de	351 407,77 €
2) un excédent de fonctionnement de	791 105,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix:

- **DECIDE** l'affectation des résultats pour le budget primitif 2016 et l'inscription :

Au 002 (Report en recettes de fonctionnement) 440 000,00 €

Au 001 (Report en recettes d'investissement) 351 407,77 €

Au 1068 (affectation en investissement) 351 105,78 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération

Point n° 4: Vote du taux des Taxes Locales

Monsieur Robert PETIT explique qu'il est proposé pour 2016 le maintien des taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti.

Ce maintien reste possible grâce aux bons résultats budgétaires 2015.

Monsieur Robert PETIT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un maintien des taux des taxes locales comme suit :

	Taux 2015	Proposition de Taux 2016
Taxe d'habitation	16,42%	16,42%
Taxe sur le foncier bâti	21,35%	21,35%
Taxe sur le foncier non bâti	87,35%	87,35%

Questions/Opposition : Monsieur le Maire explique que ce point a été débattu lors de la commission des finances. Le maintien de ces taux n'est possible que grâce aux bons résultats de la commune. La commune peut encore le faire malgré la baisse des dotations programmée. En outre, il semblait important de ne pas peser plus lourdement sur les ménages, d'autant plus que le Département est confronté à de graves difficultés qui va le conduire à augmenter de plus de 20% ses taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par une abstention et 28 voix pour:

- *DECIDE de maintenir les taux des taxes locales telles qu'exposées ci-dessus,*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération*

Point n°5: Approbation du Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2016 par chapitre tel que présenté en annexe n° 2 et synthétisé ci-après.

Dépenses de Fonctionnement

Compte	2014 Réalisé	2015		2016
		B.P.	Réalisé	Propositions
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 337 505,19	1 426 222,92	1 217 178,01	1 504 180,00
60 Achats et variations de stocks	539 336,98	609 250,00	513 166,29	615 700,00
61 Services extérieurs	570 555,57	572 144,00	488 164,37	595 200,00
62 Autres services extérieurs	207 790,76	221 978,92	192 987,45	270 430,00
63 impôts, taxes et versements	19 821,88	22 850,00	22 859,90	22 850,00
012 CHARGES de PERSONNEL	2 409 024,44	2 500 000,00	2 445 783,76	2 500 000,00
014 ATTENUATION de PRODUITS	4 788,00	5 000,00		7 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES		27 037,00		24 747,44
042 OPER ORDRE TRANSF ENTRE SECT	130 296,99	90 827,00	378 716,45	87 392,19
67 Charges exceptionnelles	54 380,00		286 952,42	
68 dotations aux amortissement et provisions	75 916,99	90 827,00	91 764,03	87 392,19
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	606 424,31	670 600,00	596 157,94	713 516,00
66 CHARGES FINANCIERES	86 786,37	88 313,41	90 824,30	95 555,37
66111 intérêts des emprunts et dettes	89 508,57	93 144,65	88 806,09	102 247,00
66112 intérêts rattachés des ICNE	- 2 722,20	-4 831,24€	918,21	-6 691,63

6618 intérêts des autres dettes			550,00	
6688 autres			550,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	19 638,38	23 650,00	20 483,48	23 650,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL	4 604 463,68	4 841 650,33	4 759 143,94	4 966 041,00

Recettes de Fonctionnement

Compte	2014	2015		2016
	Réalisé	B.P.	Réalisé	Propositions
002 RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE	303 582,65	369 658,33	369 658,33	440 000,00
013 ATTENUATION de CHARGES	57 896,92	42 950,00	113 427,36	40 000,00
042 OPER ORDRE TRANSF ENTRE SECT	20 600,50	30 684,00	105 747,36	20 684,00
72 travaux en régie	19 916,50	30 000,00	22 110,94	20 000,00
77 produits exceptionnels	684,00	684,00	83 636,42	684,00
70 SERVICES ET VENTES DIVERSES	285 781,06	262 768,00	283 484,18	250 334,00
73 IMPOTS ET TAXES	2 349 317,90	2 289 786,00	2 417 729,76	2 337 796,00
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	1 870 739,29	1 681 154,00	1 856 990,26	1 663 043,00
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	217 605,90	149 650,00	194 098,37	156 100,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	68 597,79	15 000,00	209 114,10	43 084,00
78 PROVISIONS				15 000,00
TOTAL	5 174 122,01	4 841 650,33	5 550 249,72	4 966 041,00

SECTION d'INVESTISSEMENT			
Exercice 2016			
Prévisions destinées au vote du Budget Primitif le 7 avril 2016			
Nature de la dépense	Projets dépenses 2016	Recettes (extérieures)	
		FCTVA	100 000,00 €
		Amortissements	87 392,19 €
		Taxes d'urbanisme	20 000,00 €
Emprunts et dettes	282 258,00 €	Emprunts et dettes	2 000,00 €
Capital des emprunts à rembourser	280 258,00 €		
Cautions de logements	2 000,00 €	Cautions de logements	2 000,00 €
Eglise St VAAST	142 539,93 €	Eglise St VAAST	39 155,00 €
Reversement CAPH	40 000,00 €	Subventions parlementaires	27 844,00 €
Remboursement emprunt	77 539,93 €	Subvention DRAC pour mobilier et études	10 560,60 €
Frais annexes	25 000,00 €		750,40 €
TRAVAUX de VOIRIE	300 621,79 €	TRAVAUX de VOIRIE	

			72 369,53 €	
	€	SIDEGAV R2	14 315,93 €	
Embellissement de la rue J.Guesde et opération sécuritaire	30 983,40 €	Reserve parlementaire	4 000,00 €	
	4 016,60 €		23 000,00 €	
		Noréade participation ouvrages rue Jules Guesde et reprise réseau	31 053,60 €	
Mise en œuvre Vidéo Protection	200 000,00 €		€	
Plan lumière	55 621,79 €			
Participation aux extensions de réseau ERDF nouveaux logements privés	10 000,00 €			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	115 183,10 €	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 090,00 €	
Etude cadre de Vie	€	CG 59 (F.D.A.N.)	20 024,00 €	
Etude HQE	35 879,10 €	CG 59 (F.D.A.N.)	1 000,00 €	
			18 066,00 €	
Etude patrimoine Minier (y compris solidité église Ste Barbe)	50 000,00 €			
Etude Vidéo	9 000,00 €		-	
Etude accessibilité	15 000,00 €			
	5 304,00 €			
TRAVAUX de BATIMENTS	1 466 604,87 €	TRAVAUX de BATIMENTS	1 653 348,76 €	
Salle des fêtes d'Arenberg	1 088 006,22 €	Réserves parlementaires	31 000,00 €	
			20 000,00 €	
	118 194€	DETR	137 146,40 €	
			143 202,36 €	
			Fonds de concours CAPH pour salle des fêtes	560 000,00 €
			DRAC	500 000,00 €
	Fondation du Patrimoine	172 000,00 €		
		80 000,00 €		
Démolition boulodrome	40 000,00 €			
Réhabilitation et extention, études, diag, levées topo et coupes du bâtiment, frais de publicité et concours école du Bosquet	19 608,00 €			
	10 392,00 €			
ERP Accessibilité	50 000,00 €			
Travaux Ecole du Centre	20 000,00 €			
Diagnostic Eglise Ste Barbe	15 000,00 €			

Salle de sports P.Durot	50 000,00 €		
Réparation plancher, portes dans les gîtes	55 756,65 €	Réserve Parlementaire	1 000,00 € 9 000,00 €
Toitures terrasses bâtiments communaux (marché)	50 000,00 €		
Travaux de réfection ancien LEP	10 000,00 €		
Diagnostic mэрule Eglise Ste Barbe	7 842,00 €		
Plan Һnergie dont Eglise Ste Barbe	50 000,00 €		
IMMEUBLES	130 000,00 €	IMMEUBLES	75 000,00 €
Acquisitions diverses	130 000,00 €	Ventes parcelles et immeubles	75 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	140 470,34 €	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 493,00 €
Colombarium	5 000,00 €		
Mobilier Ecoles	12 000,00 €		
Bac de rétention	5 000,00 €		
Illuminations	6 000,00 €		
Panneaux d'affichage pour délibérations et arrêtés	2 000,00 €		
Armoire Salle du Conseil	350,00 €		
Mobilier pour services	1 000,00 €		
Matériel Informatique	4 000,00 €		
Logiciel famille avec Һquipement tablettes	15 000,00 €		
Plaques de rues	2 000,00 €		
Cyber Base	10 000,00 €		
Matériel, machines à coudre, mobilier pour médiathèque, instruments de musique	341,00 €		
	2 159,00 €		
Matériel divers, frigo, chariot pour tables, desserte à roulette, abris minute pour salles de réception et manifestations	5 000,00 €		
Pares ballons	4 000,00 €		
Tables et chaises pour salles	3 000,00 €		
Glacière ALSH	500,00 €		
Panneaux directionnels	10 000,00 €		
Barrières	1 000,00 €		
Chariots de voirie pour conteneur poubelles plastiques	1 200,00 €		
Acquisitions diverses (Taille haie, souffleurs thermiques, débroussailleuses...)	3 400,00 €		
Petites poubelles en acier et cendriers	2 000,00 €		
Buse pour frayère	3 000,00 €		
Tables extérieures en bois brut pour Etangs	500,00 €		

Aménagement berges pour Etangs	5 130,00 €	Région	9 289,00 €
	3 000,00 €	Agence de l'eau	1 204,00 €
Automatisation ouverture/ Fermeture cimetières	7 390,34 €		
Electroménagers pour gîtes	10 000,00 €		
Friteuse Etangs	1 500,00 €		
Téléphones Mairie	15 000,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	684,00 €		- €
Travaux en régies	20 000,00 €		
Dépenses Imprévues	84 806,00 €		
TOTAL DEPENSES	2 801 362,03 €		- €
TOTAL recettes extérieures			2 098 848,48€
Excédent 2014 reporté (résultat de l'exercice antérieur)			351 407,77 €
Excédent de fonctionnement affecté en investissement			351 105,78 €
TOTAL RECETTES			2 801 362,03 €

* Engagé en 2015, payé en 2016

Questions/Opposition : Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il se décompose de la manière suivante :

- Une section de Fonctionnement et une section d'investissement
- Les dépenses et les recettes en fonctionnement doivent s'équilibrer et il en est de même pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose de voter le budget chapitre par chapitre comme les années précédentes.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal était prévu plus tôt initialement, mais que celui-ci avait été reporté car les bases et dotations n'étaient pas encore connues et que jusqu'à aujourd'hui, le budget primitif était toujours voté à la lumière de ces données essentielles.

Le travail des services a été de travailler sur une DGF diminuée de 5.36%.

Le 5 avril, les dotations ont été communiquées. Au final, la baisse est de 10%. Pour information, la dotation globale de fonctionnement a diminué de 106 876 euros rien que pour cette année. L'excédent réalisé sera donc amputé de cette somme qu'il faudra compenser. La difficulté pour la commune sera de poursuivre ses efforts pour continuer à dégager de l'excédent, faute de quoi la ville aura de plus en plus de mal à financer ses investissements, comme beaucoup de collectivités aujourd'hui.

Monsieur le Maire rappelle que les projets font l'objet de demandes de subventions de manière systématique auprès des différents partenaires pour réduire l'impact sur les fonds propres de la ville, et invite chacun à poursuivre le travail d'optimisation des dépenses de fonctionnement.

Le tableau rétrospectif sur les dotations de l'Etat démontre que depuis 2013, la seule DGF a baissé de 251 540 euros.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les collectivités sont impactées : SITURV, CAPH, Département. Les élus locaux se mobilisent pour stopper cette spirale de la baisse des dotations dont le couperet risque encore de tomber l'année prochaine.

Bernard CARON met en exergue que dans ce contexte difficile, c'est un véritable exploit de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Chantal SAEGERMAN ajoute que ces baisses de dotations mettent en péril les entreprises

Monsieur le Maire explique également que les dotations de péréquation qui ont un peu augmentées ne compensent pas les diminutions.

Monsieur le Maire craint que le rôle des communes et des collectivités territoriales en général dans le monde économique soit amoindri dans les années à venir.

Bernard CARON regrette que des chiffres comme ceux là soient communiqués aussi tardivement.

Monsieur le Maire explique enfin que dès le prochain Conseil Municipal une décision modificative de budget sera proposée pour tenir compte de cette baisse.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de voter chapitre par chapitre le budget primitif

ET, par une abstention et vingt huit voix pour :

APPROUVE la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2016 qui s'équilibre à 4 966 041,00€ en recettes et en dépenses ;

APPROUVE la section d'Investissement du Budget Primitif 2016 qui s'équilibre à 2 801 362.03 € en recettes et en dépenses.

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 6: Modification d'une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement travaux de la salle des fêtes d'Arenberg

Lors de la construction du budget primitif de 2013, une APCP avait été créée en vue de la réalisation de travaux de la salle des fêtes d'Arenberg.

Cette procédure financière permet de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget primitif en n'inscrivant au budget que les sommes nécessaires au paiement des dépenses de l'année.

L'APCP n°001/2013, votée à compter de 2013 pour une durée de 3 ans (2013-2014-2015) en fonction du calendrier des travaux et selon la procédure de gestion pluri annuelle en AP/CP pour un montant de 3 456 188,61€ TTC, se ventilait de la manière suivante :

DEPENSES	H.T	T.T.C
Travaux	2 520 020,81 €	3 013 944,89 €
Maîtrise d'œuvre	143 269,00 €	171 349,72 €
Etudes/SPS/BC	25 000,00 €	29 900,00 €
Insertions	1 500,00 €	1 794,00 €
Aménagements extérieurs+ cuisine	200 000,00 €	239 200,00 €
TOTAL DEPENSES	2 889 789,81 €	3 456 188,61 €

L'échéancier des crédits de paiement prévu est :

2013	65 809,90 €
2014	814 075,63 €
2015	2 576 303,08 €
TOTAL AP DEPENSES (TTC)	3 456 188,61 €

Lors du vote du Budget Primitif 2015, l'APCP avait été modifiée et l'échéancier des crédits de paiement était celui-ci :

2013	65 809,90 €
2014	262 800,41 €
2015	2 894 845,22 €
TOTAL AP DEPENSES (TTC)	3 223 455,53 €

Les travaux de la salle des fêtes ayant été décalés dans le temps, et le montant des travaux ayant été modifié avec l'attribution des différents lots, il convient de modifier l'APCP comme suit

2013	65 809,90 €
2014	262 800,41 €
2015	1 806 839,00 €
2016	1 206 200,22 €
TOTAL AP DEPENSES (TTC)	3 341 649,53 €

Questions/Opposition : Monsieur le Maire explique que l'objet principal de la présente délibération est de tenir compte du décalage du projet dans le temps et des dépenses réalisées. Robert PETIT en profite pour faire état de l'avancée de l'opération.

Monsieur le Maire indique que le choix pour les aménagements extérieurs sera fait d'ici le 13 avril 2016

Pour la partie BAR, une convention sera passée avec un brasseur qui mettra à disposition l'ensemble du matériel adéquat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'APCP travaux de la salle des Fêtes d'Arenberg dans les conditions exposées ci dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 7: Vote des subventions aux Associations

Les propositions suivantes ont été formulées pour l'attribution de subventions aux organismes associatifs locaux.

Il est rappelé également que toutes ces associations ont du au préalable remplir et retourner en Mairie un dossier de demande de subvention indiquant la composition du bureau, les effectifs, le bilan comptable de l'année écoulée, le budget prévisionnel pour l'année en cours, et d'autres renseignements divers (compétitions, intervenants, manifestations, objectifs...).

Le vote se fera association par association, et il est demandé aux présidents et membres de bureaux des associations concernées de ne pas voter.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses ont été prévus au compte 6574 du budget primitif de l'exercice courant.

N°	Association	Proposition 2016	Observations	Vote
Associations Sportives : Sports collectifs				
1	JOWA	16200	Versement en deux fois	Mr CARON ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
2	*Handball	18000	Versement en deux fois Participation au NAP	Melle CASTIGLIONE ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
TOTAL Sport collectif		34200		
Associations Sportives : Sports individuels				
3	Judo Club	5850		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
4	Karaté Club	1800		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
5	Tennis Club	900		Contre : 0 Abstention : 0

				Pour : 29
6	Club Hippique Pins	1800		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
7	*Body Form	/	Pas de dossier de demande	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
8	Les Bourlingueurs	1000	Participation au NAP	Mr ABRAHAM ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
9	Ch'tis Marathoniens	1350		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
10	Club Cyclotourisme	1080		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
11	*Etoile cyclisme	/	Pas de dossier de demande	
12	Rythme en soi	1350		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
13	Club Vitalité	3000	Participation au NAP	Mme SAEGERMAN ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
14	*Les Jaunes et Noirs	/	Pas de dossier de demande	
15	Les Amazones	4500		Mr BAUDRY ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
16	Société de chasse	180		Jean Pierre ABRAHAM ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
17	Moto travel	270		Mr STYBURSKI ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
18	Club Ornithologique	500		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
19	Futsal WA		Pas de dossier de demande	
20	Body Combat	450		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
21	Local Unique	810		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
TOTAL Sport individuel		24840		
TOTAL Sports		59040		
N°	Association	Proposition 2016	Observations	Association Scolaires + coopératives versement en septembre

Association Scolaires + coopératives versement en septembre				
22	Galibots Wallers	550	Versement en septembre	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
23	APEL St Joseph	550	Versement en septembre	Julie WANTELLET ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
24	APE J. Moulin	550	Versement en septembre	Monsieur Tonino RUNCO ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
25	USEP	300	Versement en septembre	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
26	UNSS	550	Versement en septembre	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
27	Amicale Bosquet	550	Versement en septembre	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
28	OGEC St Joseph	43000		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
29	Coop Ecole Centre	750	Versement en septembre	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
30	Coop Prévert	750	Versement en septembre	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
31	Coop bosquet	1500	Versement en septembre	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
32	RASED	100	Versement en septembre	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
TOTAL Scolaire		49150		

**Association
Sociales**

Association Sociales				
33	Germinal	300		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
34	UCAWA	450		Mme Benoît ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
35	ACPG - CATM	900		Mr LAURANT ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 28
36	ACCLI	450		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

37	Médailleurs du Travail	400		Contre : 0 Abstention : 0 Pour :29
38	Club des Gens Malins	450		Mr DHINAUT ne prend pas part au vote Contre :0 Abstention : 0 Pour :28
39	Entr 'aide et Loisirs	2430		Contre : 0 Abstention : 0 Pour :29
40	ADPPCHWA	1000		Contre : 0 Abstention : 0 Pour :29
TOTAL Sociale		6380		

Associations Culturelles				
41	Radio Club	2700		Contre : 0 Abstention : 0 Pour :29
42	Chorale	765		Mme SAEGERMAN ne prend pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour :28
43	Harmonie Municipale	2700		Mr STIEVENARD et Monsieur RUNCO ne prennent pas part au vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 27
TOTAL Culturelle		6165		

Associations Caritatives				
44	Sourire d'enfant	1000		Séverine DUFOUR ne prend pas part aux votes Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
45	AEP	550		Contre : 0 Abstention : 0 Pour :29
46	Le sourire d'un héros	500		Contre : 0 Abstention : 0 Pour :29
TOTAL caritative INT		2050		

Associations Caritatives extérieures				
47	Maison famille	300		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
48	Resto du Cœur	1000		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29

49	Papillon blanc	100		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
50	Elie de Bie	150		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
51	Secours Catholique	300		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
52	Secours Pop. Hérin	/		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
53	Caper	100		Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
TOTAL caritative EXT		1950		
TOTAL INT et EXT		4000		

Autres Demandes				
54	*Croix blanche	/	Pas de dossier remis	Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 29
TOTAL autres		400		

TOTAL Subvention de fonctionnement		124 785	
TOTAL Enveloppe subventions exceptionnelles		10 015	
TOTAL GENERAL		134 800	

**Certaines subventions ont fait l'objet d'un réajustement en fonction de l'activité de l'association, ou de la part de financement communale par rapport au budget total.*

Questions/Opposition : Monsieur le Maire indique que seules 48 associations sur 53 sont concernées pour l'attribution de leur subvention car à ce jour, 5 associations n'ont pas remis leur dossier de demande de subvention.

Franck STYBURSKI demande la communication des montants prévus pour les associations qui n'ont pas remis de dossiers.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de petites sommes qui n'excèdent pas 400 euros.

S'agissant de l'association du personnel communal, un changement de bureau va avoir lieu, la subvention sera donc votée ultérieurement.

Point n°8 : Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de valorisation des abords extérieurs de la salle des fêtes d'Arenberg

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de valorisation des abords extérieurs de la salle des fêtes d'Arenberg visent à donner la touche finale à sa rénovation.

Le jardin sera redessiné dans le respect du cadre historique et patrimonial dans lequel il s'installe et tendra à être un espace accessible aux habitants des quartiers du Bosquet et de la Drève en tenant sa véritable place dans les parcours piétons qui vont se renforcer entre la place Jennings, le centre du Bosquet, la place Périer et l'école du Bosquet. Cet espace sera en lien direct avec des parkings qui seront aménagés sur le cavalier et accessible PMR.

Ces travaux peuvent être éligibles à un financement via la Dotation d'équipement des territoires ruraux, au titre des travaux intéressant les constructions publiques (entre 20 et 40%) et sont estimés à 598 390,00€H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR de 40% du montant H.T des travaux éligibles (soit 239 356,00€) pour la valorisation des abords extérieurs de la salle des fêtes.

Le Charge de présenter le dossier de demande de subvention ;

L'Autorise à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux;

Le Charge de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°9 : Demande de Subvention au titre du fond d'investissement local pour la valorisation des abords extérieurs de la salle des fêtes d'Arenberg.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi de finances 2016, un fond d'investissement local a été défini pour permettre le financement de projet mature en 2016.

Ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

- 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat: ils seront dédiés à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-mer y sont éligibles.
- 300 millions d'euros dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants, ou de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.
- 200 millions d'euros ajoutés aux crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui se maintiendra en 2016 à son niveau exceptionnel de 816 millions d'euros : ils renforceront, dans chaque département, le soutien aux projets portés par les petites communes.

La ville souhaitant redessiner autour de la Salle des fêtes d'Arenberg et de l'Ancienne école ménagère, des équipements de qualité, pour terminer la mise en valeur du bâtiment et de traiter l'écrin dans lequel il s'inscrit, et tout particulièrement le jardin.

Ce jardin sera redessiné dans le respect du cadre historique mais s'ouvrira au hameau et aux habitants des quartiers du Bosquet et de la Drève pour correspondre à des usages actuels.

Ce projet tendra à faire que cet espace revisité tiendra sa véritable place dans les parcours piétons, qui vont se renforcer entre la place Jennings, le centre du Bosquet, la place Périer et l'école du Bosquet.

Compte tenu du démarrage de l'opération en 2016, il sera proposé au Conseil Municipal de solliciter ce fond sur la valorisation des abords extérieurs de la salle des fêtes d'Arenberg dont le montant est estimé à 598 390,00€H.T.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point :

Questions/Opposition : Monsieur le Maire indique que ces fonds sont cumulables avec la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fond d'investissement local pour la valorisation des abords extérieurs de la salle des fêtes

Le CHARGE de présenter le dossier de demande de subvention ;

L'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux;

Le CHARGE de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°10 : Demande de Subvention au titre du fond d'investissement local pour la réalisation du plan lumière de la commune

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi de finances 2016, un fond d'investissement local a été défini pour permettre le financement de projet mature en 2016.

Ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

- 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat: ils seront dédiés à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-mer y sont éligibles.
- 300 millions d'euros dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants, ou de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.
- 200 millions d'euros ajoutés aux crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui se maintiendra en 2016 à son niveau exceptionnel de 816 millions d'euros : ils renforceront, dans chaque département, le soutien aux projets portés par les petites communes.

Compte tenu des projets de la commune, il sera proposé de solliciter ce fond sur la réalisation du plan lumière qui consiste à renouveler les armoires électriques, poser des variateurs de puissance et horloges astronomiques sur l'ensemble de la commune. Ce plan global est estimé à 166 430,04€ H.T

Une première tranche aura lieu en 2016 pour un montant de 28 546,66€ H.T soit 34 256,00€ T.T.C

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix:

L'AUTORISE à solliciter une subvention au titre du Fond d'investissement local pour la réalisation du plan lumière de la commune

Le CHARGE de présenter le dossier de demande de subvention ;

L'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux;

Le CHARGE de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°11 : Demande de Subvention au titre du fond d'investissement local pour la mise aux normes des ERP en matière d'accessibilité.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi de finances 2016, un fond d'investissement local a été défini pour permettre le financement de projet mature en 2016.

Ce fonds vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

- 500 millions d'euros consacrés à de grandes priorités d'investissement pour l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et l'accord de Paris sur le climat: ils seront dédiés à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Toutes les communes et groupements de communes de métropole et des régions d'Outre-mer y sont éligibles.

- 300 millions d'euros dédiés au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres : ils permettront d'accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants, ou de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.
- 200 millions d'euros ajoutés aux crédits de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui se maintiendra en 2016 à son niveau exceptionnel de 816 millions d'euros : ils renforceront, dans chaque département, le soutien aux projets portés par les petites communes.

Compte tenu des projets de la commune, il sera proposé de solliciter ce fond sur le projet de mises aux normes accessibilité des ERP de la commune estimé à 550 491,00€ H.T.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fond d'investissement local pour la réalisation de travaux de mises aux normes accessibilité des ERP de la commune.

Le CHARGE de présenter le dossier de demande de subvention ;

L'AUTORISE à signer toutes les pièces nécessaires et afférentes à ce dossier, y compris le plan de financement relatif à ces travaux;

Le CHARGE de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Mme Cécile DEHOUCK, Adjointe aux affaires sociales

Point n°12 : Vote de la subvention au CCAS

Madame DEHOUCK rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers).

À ce titre, il développe différentes activités et assure des missions légales et facultatives.

Les missions légales, et communes à tous les C.C.A.S sont à titre d'exemples :

- instruction des demandes d'aide sociale et transmission des dossiers, pour décision, à l'autorité compétente (Conseil général, CAF...) : Couverture Maladie Universelle (C.M.U.), Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.), demandes d'aide ménagère ou de placement en établissement pour les personnes âgées et handicapées. ;
- domiciliation postale des personnes sans résidence stable ;
- lutte contre l'exclusion : mise en place d'une politique destinée à connaître, prévenir et faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions...

Les missions facultatives sont spécifiques à chaque C.C.A.S

Les actions facultatives menées par le C.C.A.S de Wallers sont

- Galettes aux personnes âgées
- 7 colis répartis sur l'année pour les indigents
- Secours en argent
- Repas des aînés
- 1 distribution de charbon ou allocation compensatrice
- Voyage d'été
- Achat tickets ducasse pour les enfants personnes secourues.

- Actions menées dans le cadre de la Politique de la ville

Au travers de ces missions facultatives s'expriment les priorités d'actions mises en place par le C.C.A.S de la ville.

Afin de mener l'ensemble de ses missions et actions, il convient de se prononcer sur le montant de la subvention octroyée au C.C.A.S (en 2015 : 90 bénéficiaires) qui permettra de poursuivre et de développer ses actions en faveur des personnes en situation précaire.

Madame Cécile DEHOUCK propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention de 85 000€ et de charger Monsieur le Maire de l'application juridique et comptable de la délibération.

Questions/Opposition : Cécile Dehouck indique que le CCAS devait être porteur du projet du dispositif de réussite éducative dans le cadre de la politique de la ville. Monsieur le Maire indique en effet, qu'il était prévu dans le budget du CCAS une somme pour mener une étude sur l'opportunité de sa mise en place sur la commune. Apparemment, l'Etat s'opposerait au projet, souhaitant un portage par l'agglomération pour une cohérence sur le territoire de la CAPH.

Monsieur Pascal CHAVATTE demande si la subvention de 85 000 euros couvre les dépenses du CCAS.

Madame DEHOUCK répond par l'affirmative. La gestion du budget est très rigoureuse.

Franck STYBURSKI demande si le nombre de bénéficiaires a augmenté - Cécile DEHOUCK indique que le nombre de bénéficiaires augmente. Néanmoins il est constaté un turn-over important. Le suivi régulier permet d'assurer le suivi des bénéficiaires. Dès lors que les bénéficiaires ne viennent pas prendre leur colis, ou ne répondent pas aux convocations, ils sont radiés du CCAS.

Un travail est mené par la commission sur la constitution des colis en circuits courts auprès des agriculteurs.

Monsieur le Maire rappelle que la mutuelle a permis de générer des économies importantes pour les personnes.

Monsieur CHAVATTE demande si la réforme sur la protection de l'enfance aura un impact sur le CCAS de Wallers. Madame DEHOUCK explique que le CCAS travaille avec le Département sur ces questions, mais qu'aucune information ne va dans le sens d'un travail accru du CCAS sur ces questions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

APPROUVE le versement d'une subvention de 85 000€ au Centre Communal d'Action Sociale de Wallers;

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n° 13 : Signature d'une convention d'objectifs avec l'association POINFOR

Madame Cécile DEHOUCK indique que la ville souhaite conventionner avec l'association POINFOR, en vue d'organiser prochainement dans la commune des ateliers et chantiers d'insertion.

Ces chantiers d'insertion visent à réinsérer dans la vie professionnelle des personnes éloignées du monde de travail, en les faisant participer à la réhabilitation d'un bâtiment, d'un espace public ou à des chantiers de rénovation (par équipes de 10 ou 15).

En parallèle à ce travail technique, les agents, recrutés prioritairement dans la commune ou les alentours immédiats, s'engagent à participer aux actions de formation, peuvent bénéficier de formations qualifiantes type CACES, habilitation électrique etc. et doivent suivre de courtes périodes d'immersion en entreprise.

Ces agents sont placés sous la responsabilité technique et administrative du responsable du chantier, dépendant de l'association.

La commune doit quant à elle assurer une participation financière équivalente à un pourcentage du coût global de l'opération, et dépendante des crédits fixés par l'Etat. Elle a également à sa charge l'achat des fournitures et du matériel nécessaires à la réalisation de l'opération de rénovation.

Il s'agira dans ce cadre précis de 6 personnes.

L'action démarrerait au 18 avril 2016 et se terminerait le 17 août 2016.

Le coût de l'action est estimé à 40 201 euros. La participation de la commune calculée sur la base de 18.52% s'élève donc à 7 447,00€.

La contribution sera versée de la manière suivante :

-3500€ à la notification de la convention

-3500€ en juin 2016

-le solde sur production du bilan de l'action.

Madame Cécile DEHOUCK demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire indique qu'un premier chantier d'insertion s'est terminé et se réjouit que des habitants de Wallers Arenberg ont pu travailler sur le chantier.

C'est à la fois un travail technique et une immersion dans le monde professionnel et de réinsertion sociale.

Des formations qualifiantes sont également proposées. L'ensemble des personnes sur ce chantier sont issues de la commune.

Franck STYBURSKI s'étonne du coût global de l'action estimée à de 40 201 euros de l'action.

Monsieur le Maire indique que le détail de l'action est joint en annexe de la note de synthèse.

Monsieur le Maire explique qu'au-delà du coût de l'action, l'opération permet de remettre un pas dans l'entreprise pour une population qui rencontre très souvent de grandes difficultés, notamment en termes de mobilité.

Dans le cadre de la politique de la ville, ce type d'action pourrait faire l'objet d'un financement.

Monsieur le Maire indique que les personnes vont travailler 28h00 par semaine et des formations leur seront dispensées.

Les chantiers auront lieu sur le Château d'Arenberg et l'Ancienne école ménagère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à passer avec l'association POINFOR pour l'organisation de chantiers d'insertion dans la commune, ainsi que tout document correspondant

CHARGE Monsieur le Maire de l'application juridique et comptable de la présente délibération.

FAMILLE

Rapporteur : Mme Suzel JAWORSKI, Adjointe déléguée à la Famille

Point n°14 : Subvention exceptionnelle Classe de découverte Ecole du Centre

Suzel JAWORSKI explique que dans le cadre de la classe de découverte de l'école du centre et du Bosquet, prévue entre le 31 mai et le 3 juin 2016 dans le département de la Somme pour les enfants de CM1 et CM2, le Conseil Municipal du 1^{er} mars a approuvé le versement d'une participation de 30€ par enfant pour aider les familles à inscrire leur enfant.

40 élèves étaient concernés, ce qui portait la participation communale à 1200 €.

Au regard des effectifs de la classe de l'école du Bosquet, l'inspection académique vient d'émettre un avis défavorable à la tenue d'une classe de découverte conjointe avec l'école du centre.

L'école du centre se retrouve donc seule sur ce programme.

3 solutions s'offre à l'école de centre :

- Annuler la classe de découverte
- Demander une participation financière supplémentaire aux parents d'élèves de 30€
- Demander une subvention exceptionnelle de 690 euros à la commune afin d'absorber le coût du transport par autocar.

Suzel JAWORSKI demande au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer une subvention exceptionnelle de 690 euros pour la classe de découverte de l'école du Centre.

Questions/Opposition : Monsieur le Maire ajoute que cette information a été donnée une semaine avant la fin de l'école. Il s'agit d'une classe transplantée, en conséquence, les règles sont strictes.

Afin de ne pas pénaliser les élèves d'Arenberg, des solutions ont été recherchées. Il avait été envisagé par exemple une prise en charge par la commune de ce voyage à la seule condition que les enfants partent durant

les vacances scolaires dans le cadre de l'agrément jeunesse et sports de la commune avec les centres de loisirs. Cette solution aurait pu se prévoir pour le mois de juillet, ce qui n'a finalement pas été possible.

Monsieur le Maire regrette que les familles ne se soient pas mobilisées pour pouvoir permettre aux enfants de partir.

Suzel JAWORSKI ajoute que le contexte des attentats, anxiogène, y est également pour quelque chose.

Elle explique que les textes sont ce qu'ils sont et que c'est bien une question d'effectifs et de réglementation de la classe transplantée. Monsieur le Maire indique que cette somme de 690 euros correspond au paiement du bus. Monsieur le Maire ajoute que l'agent qui devait être mis à disposition ne le sera pas et restera donc à Wallers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de voix:

DECIDE de verser une participation de 690 € pour la classe découverte de l'école du Centre

DIT que les crédits correspondants ont été prévus au budget

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération

Point n°15 : Participation communale aux journées d'immersion du collège Jean Moulin

Suzel Jaworski explique que le collège Jean Moulin de Wallers a organisé entre le 29 février et le 1^{er} mars 2016 plusieurs journées d'immersion à destination des élèves de CM2 des écoles de la Commune, qui intégreront le collège à la prochaine rentrée de septembre 2016.

La Principale du Collège a sollicité la Commune, afin de prendre en charge une partie du coût du trajet.

Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE de verser une participation financière de 72 euros, correspondant à 1/3 de coût estimé par l'autocariste

CHARGE Monsieur le Maire de l'application juridique et comptable de la présente délibération.

SPORTS COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Christophe DEHOUCK

Point n°16 : Encart publicitaire au sein de la plaquette programme des 5èmes Fêtes de Noël

Magalie DUTRIEUX explique que La Ville de Wallers organise ses 5èmes Fêtes de Noël.

Cette manifestation rassemble des milliers de personnes durant 3 jours autour d'un marché de Noël et de nombreuses animations.

Afin de trouver des partenaires financiers pour organiser ces festivités, il sera proposé de reconduire une opération de sponsoring.

Les sociétés qui le souhaitent pourront passer une convention de partenariat avec la commune afin d'insérer un encart publicitaire au sein de la plaquette programme qui sera éditée à 3000 exemplaires.

Cette plaquette sera constituée d'une vingtaine de pages au minimum et sera distribuée dans tous les foyers de Wallers.

Les sociétés pourront participer selon 3 montants :

- 1) Encart publicitaire d'1/3 de page = 150€
- 2) Encart d'1/2 page = 300€
- 3) Encart d'1 page = 500€

Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette tarification et de charger Monsieur le Maire de l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Questions/Opposition :

Monsieur CHAVATTE souhaite connaître la raison pour laquelle un encart publicitaire d'un 1/3 de page est estimé à 150 euros et une page entière revient à 500 euros.

Ce prix correspond à la visibilité dans la brochure.

Monsieur David DHINAUT demande si le lieu d'implantation du marché de Noël est déjà connu.

Monsieur le Maire explique que la commission du vivre ensemble doit trancher cette question.

La question du lieu sera posée au regard des contraintes en matière de visibilité et de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix:

APPROUVE ce partenariat avec des sociétés privées afin de financer une partie des fêtes de Noël,

FIXE les tarifs tels qu'indiqués ci dessus;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant ;

DIT que les montants encaissés par la Commune dans le cadre de la convention seront imputés au compte 7088 « autres produits d'activité annexe » de l'exercice considéré,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toute mesure juridique ou comptable nécessaire à l'application de la présente délibération.

VIVRE ENSEMBLE

Rapporteur : Tonino RUNCO

Point n°17 : Modification des Tarifs de droit de Place et création d'un nouveau tarif lors du Paris- Roubaix

Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 Novembre 1985, les tarifs des droits de place sont des recettes fiscales librement déterminées par l'assemblée municipale.

Monsieur RUNCO propose de modifier le Tarif des friteries et des chapiteaux lors du PARIS-ROUBAIX et de créer de nouveaux tarifs.

Type de manifestations	Ancien Tarif	Nouveau Tarif	Durée
PARIS-ROUBAIX Friterie + Camion (Vente alimentaire ...)	100 €	250 €	La Journée
Chapiteau PARIS-ROUBAIX	2200 €	2500 €	La Journée

Monsieur RUNCO propose également la création d'un nouveau tarif :

Type de manifestations	Nouveau Tarif	Durée
PARIS- ROUBAIX Stand sur une zone privative	500 €	La Journée

Monsieur RUNCO demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification et création de tarifs et de charger Monsieur le Maire de l'application juridique et comptable de la délibération.

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il avait demandé à la Commission de travailler sur les tarifs et droit de place et notamment du Paris Roubaix compte tenu de l'absence du chapiteau belge présent habituellement sur la trouée.

De très nombreuses demandes sont arrivées cette année, et il est certain que les personnes sont prêtes à mettre le prix pour un emplacement à la trouée.

A l'heure où les recettes de fonctionnement sont recherchées, il est clair que la commune doit être attentive à cette opportunité. Néanmoins, Monsieur le Maire s'interroge sur la vocation première d'une commune qui est d'offrir à la population un temps convivial et non un lieu où elle en tire des bénéfices financiers.

Le programme proposé cette année est ludique (animations vélos)

Cela répond justement au souhait de divertir les familles et notamment les enfants pour qui le temps peut paraître long en attendant la course. Le fait que des attractions sont prévues pour les familles est satisfaisant. Les places sont limitées.

Monsieur le Maire rappelle que le passage du Paris Roubaix doit avant tout être une fête conviviale et familiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix:

DECIDE de procéder à la revalorisation et modification des tarifs des droits de place tels que présentés ci dessus, à compter du 7 avril 2016,

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

URBANISME

Rapporteurs : Monsieur Géry Cattiau

Point n°18 : Vente de l'estaminet, sis 38 rue de Croy à la CAPH

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 5 février 2015, le Conseil municipal a autorisé la mise en vente de l'immeuble sis à Wallers- Arenberg, 38 rue de Croy, actuellement cadastré section AD n°197 pour une contenance de 587 m², dont le plan cadastral est joint à la présente délibération (annexe n°4)

Le service des domaines a estimé cet immeuble 19 février 2015 à 75 000 Euros

La CAPH a sollicité la commune et souhaite acquérir cet immeuble au prix de l'estimation de domaines à savoir 75 000 euros afin d'intégrer ce bâtiment dans une réflexion d'ensemble visant à déterminer les conditions d'accueil des usagers d'Arenberg Créative Mine (implantation de l'Office du tourisme, boutiques, association des mineurs etc.)

Il sera demandé aux membres du Conseil municipal sur ce point.

Questions/Opposition : Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un projet économique, la CAPH pourrait préempter sur motif économique. Par ailleurs, la commune n'a pas de projet immédiat sur ce site et le fait qu'il soit englobé dans le projet est une bonne chose.

Fabienne BENOIT estime qu'il s'agit d'une bonne proposition financière pour la commune au regard de l'état du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

AUTORISE la vente de l'immeuble du 38, rue de Croy au prix de 75 000 Euros à la CAPH,

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

CHARGE Maître DE CIAN, Notaire à Denain, de rédiger l'acte ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis, l'acte de vente et tout document s'y rapportant ;

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération

Point n °19 : Acquisition des anciens bâtiments de l'Ecole St JOSEPH- passage des services des domaines en vue de l'évaluation du bien

La commune souhaite acquérir les anciens bâtiments de l'école ST Joseph, situés 2 rue Brizon à Wallers.

En effet, le bâtiment, situé au cœur de la commune et à proximité immédiate de la mairie, permettrait un rapprochement optimal des services municipaux.

Il convient donc de saisir les services des domaines afin d'évaluer le bien en question en vue de sa prochaine acquisition.

Il sera demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire explique que le bâtiment de l'école St Joseph est un bâtiment stratégique pour la commune et qu'une étude sur le devenir de ce bâtiment s'impose.

Le coût prévu est de 130 000 euros.

C'est pour cette raison que nous demandons le passage de l'estimation des domaines pour avoir un net aperçu de son prix réel.

Ce bâtiment pouvait avoir plusieurs vocations, dont accueillir les ateliers municipaux et de répondre à un souhait de rapprochement des services. Par ailleurs, l'actuel local des Services techniques a plus une vocation commerciale. Une proposition a d'ailleurs été faite pour installer une entreprise qui était intéressée pour louer le local.

Néanmoins, après vérification, il semble que le bâtiment de l'école ST JOSEPH soit trop petit pour les accueillir dans de bonnes conditions, ce qui met fin au projet d'implantation de l'entreprise sur ce secteur.

Seule l'ancienne salle des sports de la Tuilerie pourrait éventuellement les accueillir mais cela nécessite également des travaux voire même une extension.

Fabienne BENOIT ajoute que le rapprochement des services techniques permettrait de faire gagner des temps de trajets, de l'essence mais reconnaît que peu d'endroits dans la commune peuvent prétendre à les accueillir tant la place nécessaire est importante sauf à sectoriser les services.

Monsieur le Maire souhaite que la question de la relocalisation des ateliers municipaux puisse être étudiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir les services des domaines pour une évaluation de l'école ST JOSEPH situé 2 rue Brizon,

CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteurs : Mr Salvatore CASTIGLIONE, Maire

Monsieur Bernard Caron

Point n° 20 : Fonds de Travaux Urbains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Fonds de Travaux Urbains mis en place par la Région Hauts de France et l'appel à projets 2016;

Monsieur Bernard CARON explique que le Fonds de Travaux Urbains est un dispositif qui permet aux habitants d'améliorer leur cadre de vie par la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune, pour un montant maximal de 4500 euros H.T par projet. Il est doté d'un enveloppe financière allouée par la Région et par la Ville (50% chacun).

Monsieur Bernard Caron propose le plan de financement 2016 suivant :

CHARGES		PRODUITS	
10 000€		REGION	5 000€
		VILLE	5 000€
TOTAL	10 000€	TOTAL	10 000€

Questions/Opposition :

Monsieur le MAIRE ajoute qu'un comité de gestion sera mis en place.

Monsieur CARON indique que le FTU est porté par la commune

Sur ce point, et à la lumière des explications données, Monsieur CHAVATTE est revenu sur son vote (initialement une abstention). Monsieur le Maire souhaite que des explications complémentaires puissent être transmises afin de comprendre le dispositif mis en place et notamment de faire suivre le document explicatif sur la présentation de la politique de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Fonds de Travaux Urbains,
Approuve le budget prévisionnel 2016 du FTU,
Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 000€ à la Région au titre du Fonds de Travaux Urbains 2016.

Point n° 21 : Fonds de Participation des Habitants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Fonds de Participation des Habitants mis en place par la Région Hauts de France ;
 Vu la demande de l'association « Les Amazones de Wallers-Arenberg » ;
 Monsieur Bernard CARON explique que le Fonds de Participation des Habitants (F.P.H) est un dispositif de soutien aux initiatives des habitants, constitués ou non en association, qui leur permet d'obtenir une aide technique et financière pour concrétiser leurs projets.

Impulsé par la Ville et le Conseil Régional, il s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et il est porté par l'association Les Amazones de Wallers-Arenberg.

Monsieur Bernard CARON propose le plan de financement 2016 suivant :

CHARGES		PRODUITS		
			Acquis	Non acquis
Mise à disposition des fonds	5 000€	REGION		3 500€
		VILLE		1 500€
TOTAL	5 000€	TOTAL		5 000€

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire indique que pour sa mise en place, il était impératif d'avoir une association qui siège sur Arenberg- les Amazones sont le dernier club sur place. Ces sommes seront données au prorata des projets présentés.

Monsieur Caron indique qu'un plafond de 750 euros est prévu par projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix:
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place du Fonds de Participation des Habitants, d'approuver le budget prévisionnel 2016 du FPH,
Verse une subvention de 1 500€ à l'association « Les Amazones de Wallers-Arenberg » sous réserve de la participation de la Région Hauts de France pour le montant sus-indiqué et au prorata des dépenses réellement engagées.

Point n° 22 : Subvention exceptionnelle- Opération « Nos Quartiers d'Eté »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'opération « Nos Quartiers d'Eté » mise en place par la Région Hauts de France ;
 Vu la demande de l'association « WAVHB, Wallers-Arenberg Valenciennes Hand-ball » ;

Impulsée par la Ville et le Conseil Régional dans le cadre de la politique de la ville, l'opération sera portée par l'association Wallers-Arenberg Valenciennes Hand-ball.

Monsieur Caron explique qu'il s'agit d'offrir à la population, le temps d'un week-end (22, 23 et 24 juillet 2016), la possibilité de se retrouver et profiter d'animations culturelles et sportives au centre socioculturel du Bosquet à Arenberg.

Depuis 2012, de nombreux sites de la ville sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

L'idée serait de mobiliser les habitants autour d'animations ludiques et de leur faire (re)découvrir le patrimoine local notamment le site minier. (visite du site, présentation d'Arenberg Mine Créative...)

Monsieur CARON rappelle que les objectifs sont les suivants :

- Favoriser les échanges (intergénérationnels et interculturels) entre les habitants et encourager une dynamique locale autour du tissu associatif local
- Faire (re)découvrir le patrimoine de la Ville notamment le site minier et son projet de reconversion : Arenberg Mine Créative, permettre aux habitants de se « réapproprier » les lieux
- Donner la possibilité aux personnes ne partant pas en vacances de participer à des animations sportives et culturelles en privilégiant les activités parents-enfants.

Monsieur Bernard CARON propose le plan de financement Nos quartier d'Eté 2016 suivant:

CHARGES		PRODUITS		
			Acquis	Non acquis
10 000€		REGION		7 000€
		VILLE		3 000€
TOTAL	10 000€	TOTAL		10 000€

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire ajoute que cette manifestation a été inspirée par celle organisée à Halloween par l'une de nos associations et qui a permis de redonner vie à ce lieu délaissé.

L'opération « Nos quartier d'été » permettra de se réapproprier les lieux et les associations seront associées largement à cette manifestation. Les aménagements réalisés et prévus serviront en amont aux ALSH mais également à l'issue de cette opération.

Une réunion de présentation de l'opération est prévue le mercredi 20 avril 2016 à 18h00.

Monsieur le maire ajoute qu'il ne s'agit pas de subventions supplémentaire mais bien de permettre aux associations de pouvoir engager les frais visant au bon déroulé de la manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix:

Valide le plan de financement ci-dessus

Verse une subvention de 3 000€ à l'association «Wallers-Arenberg Valenciennes Hand-Ball » sous réserve de la participation de la Région Hauts de France pour le montant sus-indiqué et au prorata des dépenses réellement engagées.

Autorise la commune à verser une avance de 7 000 euros à l'association «Wallers-Arenberg Valenciennes Hand-Ball » dans l'attente de l'octroi et du versement de la subvention demandée à la Région afin de permettre à l'association de mettre en œuvre l'action. Cette avance sera déduite du second versement annuel prévu pour cette association. L'association sera tenue de produire un bilan de l'opération avant le second versement.

Point n°23 : Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et d'Etat Civil

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal (ou communautaire) et les arrêtés et décisions du maire (ou du président).

Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010.

Cette même obligation de reliure s'applique aux registres d'état civil, en vertu de l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

Certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue historique que juridique pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration appropriées. Les frais de conservation des archives constituent en outre une dépense obligatoire des communes et des EPCI (CGCT, art. L.2321-2 et L.5211-36).

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précisera que la mission du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à compter du 31 mars 2016 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre, Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention, et de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

-Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,

-Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

-Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Point n°24 : Adhésion groupement de commande assurances statutaires

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion de Nord en date du 10 novembre 2015 approuvant le lancement d'un contrat groupe d'assurance statutaire ;

Aux termes de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner mandat au centre de gestion du Nord pour le lancement de la procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

Décide de donner mandat au centre de gestion du Nord pour le lancement de la procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

Charge Monsieur le Maire de l'application juridique et comptable de la présente délibération.

Point n°25 : Motion visant au maintien du centre des Finances Publiques d'Anzin.

Un projet de restructurations des centres des Finances Publiques envisage la fermeture de la trésorerie d'Anzin au 1er janvier 2017 (centre dont dépend notre commune et nos administrés).

Notre commune pourrait être rattachée au centre des Finances Publiques de Valenciennes.

Outre les déplacements de nos régisseurs communaux, les habitants ne disposeraient plus d'un service public de proximité.

Les conséquences seraient nombreuses : éloignement géographique, et notamment des populations les plus fragilisées, pour accomplir les démarches, attente plus importante dans les Centres des Finances Publiques déjà saturés.

Ce serait également amoindrir la mission de conseil aux collectivités, diminuer l'efficacité d'agents qui ont la connaissance du territoire et de sa population.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter une motion pour que le centre des Finances Publiques d'Anzin soit maintenu sur son site actuel et soit doté d'emplois suffisants pour assurer ses missions de service public.

Questions/Opposition :

Monsieur le Maire fait un point sur la situation et des actions (pétitions) mises en place.

Monsieur le Maire exprime son souhait de voir maintenir la Trésorerie d'Anzin.

Il serait en effet préjudiciable pour les services de la commune de voir rompre cette proximité, qui est un atout notamment dans les conseils dispensés et la grande réactivité de leur réponse. Quel serait l'impact d'un tel transfert. Une réunion est programmée en sous préfecture le 13 avril. Monsieur le Maire informera le conseil municipal des suites du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix vote une motion pour que le centre des Finances Publiques d'Anzin soit maintenu sur son site actuel et soit doté d'emplois suffisants pour assurer ses missions de service public.

Point n° 26 : Questions diverses

- Annulation du voyage à Eurodisney

Suzel JAWORSKI explique que par une décision préfectorale liée aux attentats de Paris, il avait été décidé de reporter la sortie prévue à Eurodisney en décembre 2015. Cette directive a été prolongée. Compte tenu des événements récents en Belgique, il est proposé d'annuler le voyage et de rembourser les familles.

- Confection et portages des repas servis dans les restaurants scolaires de la commune.

Suzel JAWORSKI explique que le traiteur qui gère les repas servis dans les restaurants scolaires de la ville a fait valoir ses droits à la retraite et assurera jusqu'en juillet les repas. A partir de septembre, la commune doit donc trouver un nouveau prestataire. La difficulté étant que les repas sont servis chaud et que la liaison chaude est une denrée rare à

l'heure actuelle, la plupart travaille en liaison froide. Des courriers ont été envoyés aux communes environnantes et au collège de Wallers, susceptibles de pouvoir confectionner et éventuellement livrer les repas.

Si la commune de Trith St Léger a répondu par la négative ainsi que le collège, la commune de St Amand étudie la proposition, mais les prix avancés représentent un peu plus du double du prix payé actuellement.

La commune d'Hornaing également sollicitée, a transmis des informations très intéressantes. La commune livre actuellement 10 communes (Helesmes par exemple). Absorber la production des repas de la commune de Wallers ne semble pas être une contrainte et le prix proposé actuellement pour les extérieurs semble correspondre au prix payé actuellement budget de la commune.

Par ailleurs, il propose également de travailler en circuit court avec les producteurs locaux, ce qui répond aux attentes de la commune en la matière.

Enfin, il semble également possible de se voir proposer des repas à domicile pour les personnes âgées à des coûts très attractifs.

Monsieur le Maire va d'ailleurs en discuter au prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Il faut étudier avec la ville d'Hornaing les modalités administratives.

- Commission travaux et urbanisme

Franck STYBURSKI demande si la commission travaux et urbanisme pourrait se réunir après 17h30.

Monsieur le Maire explique que la commune est vigilante sur le dépassement des horaires des employés qui assistent aux commissions. Un effort sera fait pour mettre cette commission à 17h00.

- Election des membres du Conseil Citoyen le samedi 16 avril 2016 à 11h00 à la salle des Papillons-ancien LEP.

18 personnes se sont d'ors et déjà manifestées pour y siéger. Il sera encore possible de se porter candidat lors de ce tirage au sort.

- Paris Roubaix

Monsieur le maire passe en revue les animations proposées cette année ainsi que les partenariats avec l'Office du tourisme de la CAPH et de la ville de Roubaix et espère que le temps sera au rendez-vous encore cette année.

- Opération ville propre

Chantal SAEGERMAN indique que l'opération a mobilisé de nombreuses personnes et remercie chaleureusement les participants : 1 tonne et demie a été amassée. Ce qui montre que les choses ne s'améliorent pas.

Fabienne BENOIT demande s'il est possible de verbaliser les personnes qui sont responsables de ces dépôts.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas possible pour l'instant (pas de police municipale) mais qu'il envisage d'interpeller les services de la CAPH pour voir ce qu'il est possible de faire notamment avec le passage des encombrants, souvent propice à des dépôts sauvages.

Fin de la séance: 21h30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 7 Avril 2016

Salvatore CASTIGLIONE		Cécile DEHOUCK	
Robert PETIT		Chantal SAEGERMAN	
Tonino RUNCO		Suzel JAWORSKI	
Géry CATTIAU		Laurence SZYMONIAK	
Christophe DEHOUCK		Vincenza CASTIGLIONE	
Bernard CARON		Magalie DUTRIEUX	
Jean Pierre SELVEZ		Cathy TYLEK	
Jean Pierre ABRAHAM		Julie WANTELLET	
Fabien DECLEVES		Séverine DUFOUR	
David DHINAUT		Marie Pierre VARLEZ	
Emile LAURANT		Nathalie VANDEMAELE	
Marc BAUDRY		Hermeline BOUTELIER	
Marc STIEVENARD		Gaëtane MATUSZKIEWICZ	
Franck STYBURSKI		Fabienne BENOIT	
Pascal CHAVATTE			